

# la crazette

La Cimade

Ile-de-France Champagne  
L'humanité passe par l'autre

n°3  
janvier 2012

## journal sur le centre de rétention du Mesnil-Amelot

*Les centres de rétention administrative (CRA) sont peu connus du grand public et de la société civile. Qu'est-ce qu'un CRA ? C'est un lieu de privation de liberté, surveillé par la police aux frontières, où sont retenus des étrangers qui n'ont pas été en mesure de présenter les bons papiers au bon moment : l'antichambre de l'expulsion.*

*En Seine-et-Marne, La Cimade intervient pour aider les étrangers enfermés au CRA du Mesnil-Amelot. Fidèle à sa mission de témoignage, elle souhaite par cette publication attirer l'attention des élus, des professionnels travaillant auprès des étrangers et des simples citoyens sur les réalités de la rétention administrative dans la région.*

## à l'abri des regards : la violence

Depuis 2009, La Cimade a alerté sur la violence que générerait l'enfermement de personnes en simple situation irrégulière dans un lieu carcéral et déshumanisé tel que le méga-centre du Mesnil-Amelot. Violence morale et symbolique, liée à l'expulsion en soi. Violence physique, liée à la garde à vue, aux escortes, aux tensions dans le CRA sans cesse susceptibles de basculer dans l'agressivité et l'usage de la force. Nous constatons aujourd'hui que nos craintes étaient fondées.

Double enceinte grillagée, caméras de vidéo-surveillance, segmentation de l'espace : tout, en surface, semble assurer une gestion sécuritaire et rationalisée de l'enfermement de personnes sans-papiers. Mais cette vitrine cache un complexe particulièrement difficile à gérer : comment assurer pour 240 personnes un accès individuel aux intervenants et donc à leurs droits ? Comment supporter 45 jours d'attente quand l'expulsion peut survenir à tout moment ? Comment traiter dignement ces dizaines de femmes, d'enfants et d'hommes enfermés ensemble dans un tel dispositif ?

Ainsi, alors que la capacité maximale du centre est loin d'être atteinte, les tensions et les violences sont déjà quotidiennes au Mesnil-Amelot. Plusieurs personnes retenues ont souhaité déposer des plaintes suite à des actes commis au sein du CRA ; l'agressivité, verbale comme physique, est omniprésente. Des personnes ont commis des actes graves contre elles-mêmes : automutilations, tentatives de pendaison, d'immolation. Des enfants, qui, conformément à la doxa gouvernementale, « accompagnent leurs parents », sont témoins de cette violence. Le 21 octobre, une grosse bagarre éclate dans le CRA.

Un couple de Kosovars attend dans le couloir avec sa petite fille de 11 mois. Devant eux, une dizaine de policiers passe en courant ; dans le centre, tout le monde hurle. Quelques minutes plus tard, des policiers repassent dans l'autre sens, certains traînant un homme qui refuse d'avancer, d'autres portant, à l'horizontale, un homme qui proteste. Que peut retenir un enfant de 11 mois d'une telle scène ?

Dans l'aile droite du centre, dite CRA3, nous remarquons une tendance à la sur-représentation des personnes sortant de prison. En 2009, le rapport Mariani sur les centres de rétention préconisait de regrouper ces personnes dans un seul et même CRA. Va-t-on vers cela ? Les personnes sortant de prison vivent généralement une situation accrue de précarité sociale, psychologique, médicale. La plupart du temps, elles ne sont pas prévenues à l'avance de leur placement en rétention : alors qu'elles pensent être libérées, elles se voient infliger - sans explication - une nouvelle période d'enfermement au-delà de leur condamnation initiale. En conséquence, leur concentration dans un CRA ne conduit qu'à creuser leur marginalisation et à augmenter les tensions.

Ce constat de violence nous inquiète et nous amène petit à petit à comparer le CRA du Mesnil-Amelot à celui de Vincennes, où nous avons assisté à ces mêmes tensions, ces mêmes actes de désespoir, ces mêmes bagarres. Ce type de complexe surdimensionné est très difficilement gérable par les fonctionnaires de police et il est invivable pour les personnes enfermées. N'oublions pas qu'un homme est mort dans l'ancien CRA de Vincennes et qu'un incendie a fini par tout détruire.

## derrière les chiffres : des hommes

1256 personnes ont été enfermées dans le nouveau camp d'internement du Mesnil-Amelot depuis son ouverture en août jusqu'au 31 décembre 2011 : 26 enfants, 70 femmes et 1160 hommes.



## bonne nouvelle : la CEDH condamne l'enfermement des enfants

Une grande victoire dans la lutte contre l'enfermement administratif des enfants étrangers. Par décision du 19 janvier 2012 (Popov contre France), la CEDH a condamné leur placement en rétention administrative par la France. Enfermés sur fond de vide juridique, ils ne peuvent pas bénéficier des garanties de protection prévues par la Convention européenne des droits de l'homme.

# la double peine existe toujours

Qui a dit que la double peine n'existait plus ? Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur en exercice, a annoncé la suppression de la double peine. C'était en 2003, suite à une campagne inter-associative menée pendant près de deux ans sur la question ; un groupe de travail est mis en place et une nouvelle loi votée le 26 novembre 2003. L'effort médiatique du ministère a été tel que tout le monde, y compris les personnes concernées, a cru que c'en était fini de cette injustice. Mais très peu de choses ont réellement changé. Simple manœuvre politique et électoraliste ?

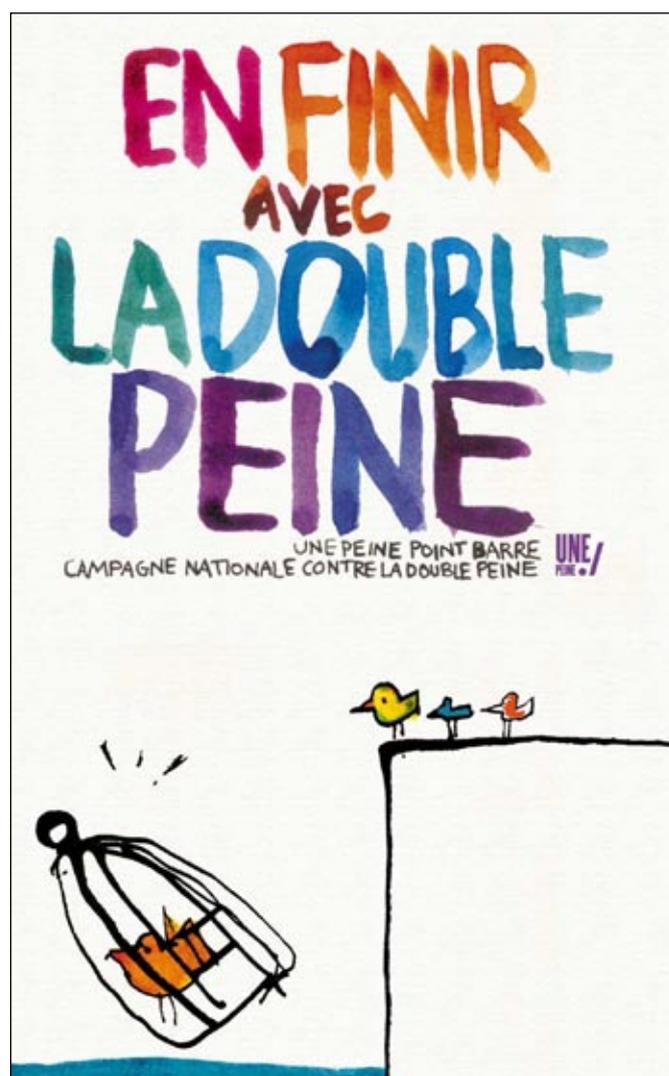
Qu'est-ce que la double peine ? C'est la possibilité, pour un juge pénal, de condamner un étranger reconnu coupable d'une infraction à une peine complémentaire d'interdiction du territoire (ITF), temporaire ou définitive. Elle peut également se matérialiser par le biais d'un arrêté préfectoral (APE) ou ministériel d'expulsion (AME). Cette double peine est discriminatoire puisqu'elle ne s'applique qu'aux étrangers, qu'ils soient en situation régulière ou irrégulière.

## Des textes restrictifs

La loi du 26 novembre 2003 a simplement réformé la double peine en créant des catégories plus ou moins protégées. En théorie, certaines personnes sont donc censées être protégées contre la double peine. Parmi les catégories totalement protégées, nous ne rencontrons quasiment que deux types de situation en rétention : les personnes arrivées en France avant l'âge de 13 ans et les étrangers très gravement malades. L'autre protection, dite « relative », concerne par exemple les parents d'enfants français, mais cette protection n'est jamais appliquée car le trouble à l'ordre public ou la gravité de l'infraction peuvent être opposés par le juge ou l'administration. Aujourd'hui, le code pénal prévoit toujours la double peine pour des centaines d'infractions. Un nouveau projet de loi du 17 janvier 2012 laisse à craindre un grave durcissement des pratiques judiciaires, et illustre une nouvelle fois l'assimilation des étrangers aux délinquants par la droite populaire. Ainsi, prétendant « lutter plus efficacement contre les actes de délinquance commis par une frange de la population qui a fait de la violation de la loi pénale son mode habituel de vie » [sic], le texte propose de rendre obligatoire la condamnation à l'ITF dans certains cas, et institue une forme d'ITF plancher pour les récidives ([www.assemblee-nationale.fr/13/propositions/pion4168.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/13/propositions/pion4168.asp)).

## La négation du droit à l'erreur

Pour échapper à la double peine, encore faut-il être en mesure de prouver que l'on correspond à l'une des catégories protégées. Comment retrouver des certificats de scolarité d'il y a trente ans lorsque l'on vit en grande précarité, que l'on comparaît devant un juge



© DR - Visuel issu de la campagne Une peine point barre.

à l'issue d'une garde à vue ou que l'on est privé de liberté ?

Nous le constatons tous les jours au CRA du Mesnil-Amelot, le droit à l'erreur n'existe pas. Pour l'administration française, la Convention européenne des droits de l'homme, le respect de la vie privée et familiale ou l'intérêt supérieur de l'enfant ne semblent pas s'appliquer aux étrangers délinquants. Nous rencontrons toutes les semaines des personnes en théorie « protégées » et pourtant bel et bien victimes de la double peine.

Mohamed Benkhader habite en France depuis 1990. Il est en couple avec une femme française et père d'un enfant français né en 2002. Sa compagne est atteinte d'une maladie chronique grave, elle n'est plus en mesure de s'occuper de son fils. Avant la naissance de son enfant, Mohamed Benkhader était accro à l'héroïne. Braquages, violence, détention. En prison, il fait une cure, se sèvre, reprend ses études et travaille. Le jour de sa sortie de prison, il se dit que c'est enfin une deuxième chance. Mais l'administration décide de l'expulser. Le 32<sup>ème</sup> jour de sa rétention Mohamed

Benkhader avale la batterie de son téléphone portable pour échapper à l'expulsion. Retour à la case prison. Puis, au bout de quelques mois, retour au Mesnil-Amelot. La rétention est passée entre-temps à 45 jours. C'est en tentant de s'immoler par le feu qu'il échappe à la deuxième tentative d'expulsion. La haine grandit dans le cœur de son fils. Les histoires comme celle-ci se répètent à l'infini.

### L'impossible réinsertion

La double peine pose plusieurs problèmes : l'égalité de tous face à la justice ; l'existence même d'une peine perpétuelle - l'ITF peut être définitive, les APE ou AME le sont tous - et la criminalisation des étrangers. Comment s'intégrer et travailler avec une ITF et donc sans titre de séjour ?

La personne incarcérée puis retenue, qui se trouve être étrangère et sans papiers, vit et crée malgré tout des liens sur le territoire français. L'action de l'administration et des juges va donc avoir des incidences sur ses frères, ses sœurs, ses enfants, ses parents condamnés également à la double peine par ricochet.

La double peine, c'est aussi nier le travail d'insertion mis en place en prison, ainsi que l'objectif d'amendement lié à l'incarcération - deux principes pourtant fondamentaux de la philosophie pénale. Les victimes de la double peine ne sont bien souvent averties de leur placement en rétention en vue de l'expulsion que par la police aux frontières qui vient les chercher à leur « sortie » de prison. Aucun service de l'administration pénitentiaire ou membre de la famille n'est prévenu. La décision ne dépend que du préfet. Or, durant sa période d'incarcération, divers projets ont été menés : demande de relèvement de l'ITF ou d'abrogation d'un APE ou AME, suivi psychologique, visite familiale, permission de sortie, réinsertion professionnelle, formation. Autant de démarches annihilées par une décision sans considération de la situation générale de la personne.

**La répression est la règle. La double peine n'est pas prête de disparaître.**



## zapicra

L'année 2012 a commencé par une surprise : par arrêté inter-préfectoral, le CRA3 a été transformé en extension de la zone d'attente de l'aéroport de Roissy (ZAPI). Exit donc les personnes retenues, place aux personnes interpellées en zone internationale. La blague n'aura duré qu'une semaine - sans que personne ne soit effectivement enfermé dans le CRAZAPI - mais aura suscité un transfert des 40 personnes du CRA3 vers le CRA2, entre 21 heures et 5 heures du matin dans la nuit du 30 au 31 décembre... Retour à la normale le 8 janvier.

# témoignage d'un intervenant de La Cimade

Kelvin Muffy est né au Liberia de parents nigériens, décédés très tôt. Il a été élevé par sa tante, qui appartenait à la caste des Osu, considérés comme intouchables. En 1995, elle décide de retourner dans son village nigérien pour récupérer les propriétés qui lui avaient été confisquées. En vain. A sa mort en 2010, Kelvin Muffy est considéré à la fois comme un étranger et un intouchable, car lié à une Osu. Il est chassé, une altercation dégénère avec le fils du chef du village qui meurt dans la bagarre.

Recherché au Nigeria, il fuit en Europe. En Espagne, il rencontre une femme qui l'emmène à Genève, où sa demande d'asile est rejetée. Il retourne en Espagne où on lui promet un travail ; mais, sans papiers, l'employeur refuse finalement de l'embaucher. Il se retrouve à la rue sans aucune ressource, désespéré. On lui propose alors de passer de la drogue en France en échange d'une importante somme d'argent. Il accepte.

La police l'interpelle près de Lyon : il est condamné. Il travaille en prison, met de côté la somme de 1400 euros, espère pouvoir vivre en France et y demander l'asile une nouvelle fois. Mais à la fin de sa peine, il est conduit au Mesnil-Amelot. Nouvelle demande d'asile,

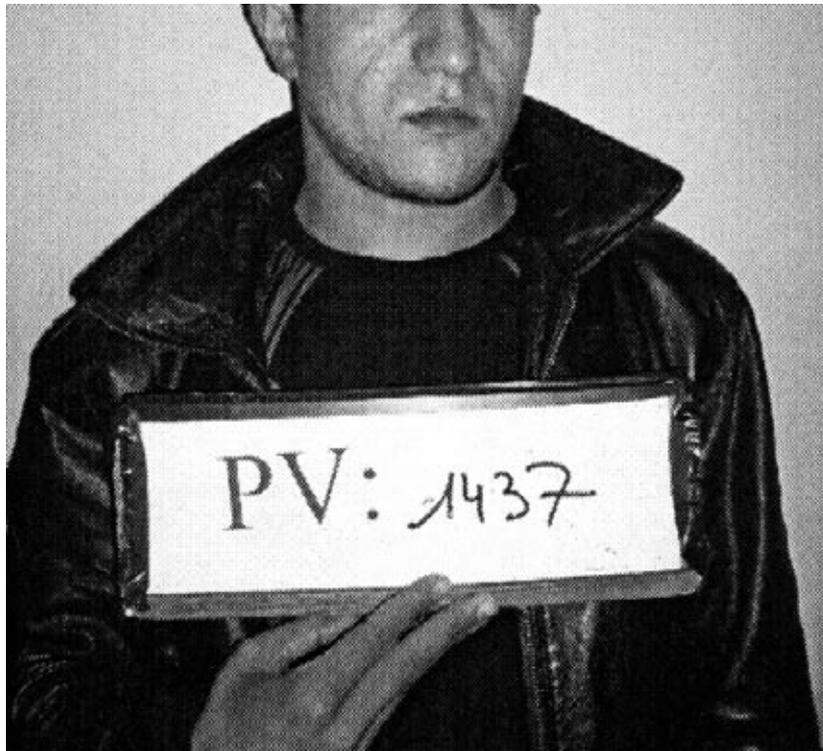
nouvel échec : l'Ofpra le considère comme Libérien. Le pays de renvoi est pourtant bien le Nigeria !

Au CRA, ses 1400 euros ont été déposés dans sa fouille. Conformément au règlement intérieur, il peut retirer

la somme de 40 euros par jour. Mais lorsqu'il se présente le 17 décembre, tout l'argent qui lui restait a disparu - soit plus de 1100 euros. L'argent se trouvait pourtant sous la responsabilité de l'administration. L'enquête interne ne donnant rien, Kelvin Muffy dépose plainte pour vol aggravé : en effet, circonstance aggravante, il aurait été commis par une personne dépositaire de l'autorité publique dans l'exercice de ses fonctions. Nous doublerons cette démarche par un

courrier adressé directement au procureur de la République et par une saisine du Défenseur des droits.

Dans la presse, le ministère de l'Intérieur a confirmé la saisine de la police des polices (IGPN) par le procureur de Meaux. Mais le 30 décembre 2011, Kelvin Muffy pourtant bien décidé à refuser l'embarquement, est expulsé à Lagos, sans un sou en poche, sans aucun moyen de poursuivre sa plainte.



## crabsurdités

### Chapeau bas au préfet de l'Aube !

Le 17 octobre, la préfecture de l'Aube enferme une femme algérienne en situation régulière, vivant en France depuis 1977 et mère de cinq enfants dont quatre mineurs. Il aura été nécessaire de saisir le juge administratif pour qu'il constate l'illégalité de la décision du préfet. En attendant, elle sera restée enfermée trois jours.

A Châteauroux, un homme a été interpellé un bouquet de fleurs à la main : il allait demander sa compagne en mariage.

Pour la troisième fois de sa vie, Ahmed Tana, Marocain, est expulsé en Algérie. Pour la troisième fois, les autorités algériennes le refusent et pour la troisième fois, il est ramené en France. Et, pour cette fois en tout cas, il est déféré devant le tribunal correctionnel pour dissimulation d'identité.

# observatoire citoyen de la rétention 77

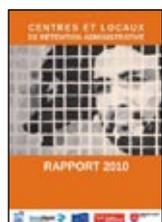
Une bonne nouvelle à annoncer, deux autres en demi-teinte. La bonne c'est que l'Observatoire 77 se réjouit profondément du fait que La Cimade ait remporté l'appel d'offres du CRA du Mesnil-Amelot. Nous faisons complètement confiance en leur relation compétente et humaine avec les retenus, mais aussi avec nous. Les autres nouvelles en demi-teinte : la jeune tchétchène Saydate qui avait été enfermée avec sa famille au CRA et libérée par le tribunal administratif de Melun, avait écrit au président de la République (voir l'info sur le site du RESF : [www.educationsansfrontieres.org/article39497.html](http://www.educationsansfrontieres.org/article39497.html)). Elle a reçu une réponse de la présidence disant en substance... pas grand chose, genre « nous prenons bonne note ». Par ailleurs : de nombreuses familles avec enfants, qui avaient été enfermées au CRA, ont été libérées au TA. Toutefois, elles se sont retrouvées à la rue à Melun, devant le tribunal, avec toutes leurs affaires et sans aucune prise en charge, notamment en matière d'hébergement ; ce sont les membres de l'Observatoire 77 qui s'en sont occupés.

Contact : [resf.77@laposte.net](mailto:resf.77@laposte.net)



## actualité

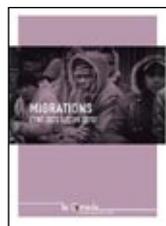
### Sortie du rapport 2010 sur les centres et locaux de rétention administrative - un bilan sans concession



Travaillant ensemble depuis début 2010, les cinq associations : ASSFAM, La Cimade, Forum réfugiés, France terre d'asile et l'Ordre de Malte France, présentent ensemble le premier bilan de leur partage d'expérience sur la réalité de la rétention administrative des étrangers en France. Politique du chiffre, renforcement du régime d'exception qu'est la rétention, enfermement des familles, des enfants, autant de questions abordées dans ce rapport commun, pour interpeller les responsables politiques.

[http://infos.lacimade.org/RAPPORT\\_R\\_tention\\_2010\\_OK.versionlegere.pdf](http://infos.lacimade.org/RAPPORT_R_tention_2010_OK.versionlegere.pdf)

### Migrations. Etat des lieux 2012



Au quotidien, d'Aubervilliers à Cayenne en passant par Guéret ou Brest, La Cimade constate les conséquences des politiques publiques menées en matière d'immigration ces dernières années. Dans cette édition 2012 de *Migrations. Etat des lieux*, elle dresse un constat d'échec accablant, en contradiction avec les discours gouvernementaux. Mais il ne s'agit pas uniquement de dénoncer les atteintes au droit dont La Cimade est témoin jour après jour. En avançant des faits et des chiffres précis, en faisant écho aux réalités du terrain, cet ouvrage montre que d'autres politiques d'immigration et d'intégration sont possibles, et invite à en débattre.

*la crazette*, journal sur le centre de rétention du Mesnil-Amelot est une publication de La Cimade Ile-de-France Champagne-Ardenne.

Si vous souhaitez rejoindre La Cimade dans la région, rendez-vous sur les pages du site internet pour consulter les appels aux bénévoles : [www.lacimade.org/regions/ile-de-france-champagne/volontaires](http://www.lacimade.org/regions/ile-de-france-champagne/volontaires), vous pouvez aussi écrire par email à [benevole.idf@lacimade.org](mailto:benevole.idf@lacimade.org). Pour faire un don, adressez votre chèque à La Cimade Ile-de-France Champagne-Ardenne, 46 boulevard des Batignolles, 75017 Paris ou rendez-vous sur [www.lacimade.org](http://www.lacimade.org)

Rédacteurs : Alice Dupouy, Lise Faron, Rafael Flichman, Mathilde Mariette, Konstantinos Papantoniou, Nicolas Pernet, Clémence Richard, Aurélie Vaugrenard.  
Illustration : Zob Alphonse Muingi. Graphisme : Rafael Flichman.

Les textes et les éléments statistiques ou graphiques ont été recueillis par l'équipe des intervenants de La Cimade au CRA du Mesnil-Amelot, vous pouvez les contacter par email [der.aulnay@lacimade.org](mailto:der.aulnay@lacimade.org)